

Le bulletin d'information de Notre-Dame de Bondeville



le papillon

N°14
Février
2018

Retour en images sur les maisons et
balcons fleuris de Notre-Dame
de Bondeville

Retour sur images

Depuis cinq années consécutives, l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Seine-Maritime que préside Michel Demarest organise un stage d'été d'orchestre et de direction d'orchestre d'harmonie. En partenariat avec la ville de Notre-Dame de Bondeville, l'école municipale de musique dirigée par Sandra Yvanoff Prudhomme et l'orchestre d'harmonie de Notre-Dame de Bondeville sous la direction de Rémy Métayer, ce stage a rassemblé soixante-douze musiciens du département de la Seine-Maritime.



Le père Noël s'était réservé pour faire plaisir aux judokas de Mont Saint-Aignan et du Houlme invité par Sylvie HENRY, la présidente du Judo Club Bondevillais. Dans cette superbe salle décorée pour les fêtes par les bénévoles du Gymnastique Club Bondevillais, enfants et parents sont venus en nombre fêter Noël. L'éveil judo commença et les petits ne savaient pas où donner de la tête avec tous ces ballons qui volaient !



Le professeur en parfait pédagogue imagina sans difficulté comment utiliser ces baudruches pour apprendre les ukémis (brise chutes), les immobilisations ou encore la tenue de l'équilibre. Le père Noël les félicita pour leur discipline et ouvrit sa hotte très bien remplie.



Le mercredi 27 septembre a eu lieu l'opération "Nettoyons la Nature" organisée par le PIJ. Avec gants et sacs poubelles, adultes et enfants sont partis dans la forêt afin de récolter divers détrit.



Le vendredi 15 décembre, les colis de Noël pour nos seniors ont été distribués.



édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

À l'heure où j'écris ces lignes, le mois de janvier touche à sa fin et lorsque vous aurez en main ce nouveau bulletin municipal, l'année sera bien entamée. Je tiens malgré tout à vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année en souhaitant qu'elle vous apporte la plénitude de ce que vous êtes en droit d'espérer.

Comme le savez peut-être, avec mes collègues de l'équipe municipale, nous avons décidé de surseoir cette année, à la traditionnelle cérémonie des vœux aux corps constitués. Pour quelles raisons me direz-vous ? Pour deux raisons essentielles.

La première d'ordre économique même si elle reste symbolique. L'état en baissant régulièrement ses contributions envers les collectivités territoriales, les contraint à restreindre leurs dépenses et donc à faire des choix.

La seconde, plus personnelle, tient à mon état de santé, fragilisé en 2017 et qui nécessite que je ménage pour tenir le coup jusqu'à la fin du mandat que vous m'avez confié.

Toutefois l'équipe municipale, arrivée à mi-mandat, n'a pas à rougir du bilan intermédiaire des actions menées avec l'aide des services de la ville et reste mobilisée et tendue vers l'avenir pour transmettre à la prochaine équipe le relais dans les meilleures conditions possibles.

Malgré un contexte économique-social morose, Notre-Dame de Bondeville reste une ville où il fait bon vivre et nous sommes fiers en votre nom d'y contribuer.

Jean-Yves Merles
Maire de Notre-Dame de Bondeville

La Mairie

Place Victor Schoelcher - BP 5
76960 Notre-Dame de Bondeville

Nous contacter : Horaires d'ouverture :
☎ 02 32 82 35 00 du lundi au vendredi
☎ 02 32 75 33 26 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

Notre site Internet : Notre page facebook :
www.ville-nd-bondeville.fr www.facebook.com/ville.nd.bondeville/

La mairie est fermée le samedi matin.

Le Papillon

Mairie de Notre-Dame de Bondeville
Place Victor Schoelcher - BP 5
76960 Notre-Dame de Bondeville
Courriel : mairie@ville-nd-bondeville.fr

Directeur de la publication : **Jean-Yves Merle**
Comité de rédaction : **Romain de Tassigny**
..... **Jean-Marie Haillant**
Conception Graphique, Mise en page : **Alexia Léger**
Distribution : **Mairie de Notre-Dame de Bondeville**
Dépôt Légal : **A parution**
Impression : **Imprimerie Gabel, 10, rue Marconi**
..... **76150 Maromme - Tél : 02 32 82 39 39**
Tirage : **3300 exemplaires sur papier recyclé**

> Hommage

Nous avons eu cette année à déplorer le décès de Aurélie Larant, responsable de la Bibliothèque Mathilde de Rouvres. Personnalité joyeuse, compétente et investie, son départ a été vécu par beaucoup comme un déchirement.

Courageuse et déterminée, elle s'est battue jusqu'au bout de ses forces.

Elle nous laisse le souvenir d'une collègue attachante et d'un exemple à suivre dans l'adversité.

Son souvenir restera vivant dans notre mémoire.



> Sécurisation de la sortie d'école André Marie

À la demande de Monsieur Henry, Adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement du territoire ; un cheminement piéton en résine colorée (*rose saumon*) du portillon jusqu'au passage piéton rue des longs vallons a été réalisé par la Métropole, afin de sécuriser la sortie du groupe scolaire André Marie.



> Nouvelle activité

La piscine intercommunale Le Houlme/Notre-Dame de Bondeville propose une nouvelle activité :

Perfectionnement natation pour adultes
À partir du lundi 8 janvier 2018
de 17h à 18h

Inscription à l'accueil de la piscine.



> Comité pour l'emploi de la Vallée du Cailly



Le Comité pour l'emploi de la Vallée du Cailly, qui a soutenu jusqu'au bout les salariés de ViaSystem au début des années 2000, s'est à nouveau mobilisé depuis 2016, en raison d'une nouvelle et forte dégradation de l'emploi dans la Vallée, avec des incertitudes sur l'avenir de l'ADMR et les 180 suppressions de postes à l'usine Vallourec, précédées de la fermeture définitive de Wild au Houlme en 2015.

Notre comité, composé de militants associatifs (*notamment de l'Action Catholique Ouvrière*), de militants syndicaux et politiques (*du Front de Gauche : PCF et Ensemble*), a mené depuis l'automne 2016 une large campagne d'information auprès des habitants et des salariés de la Vallée. Nous nous adressons à présent aux élus des collectivités territoriales concernées, notamment la Métropole, afin de leur faire connaître nos demandes.

Nous voulons que l'État, la Région, la Métropole concrétisent les discours sur " l'Égalité des territoires " et fassent en sorte que notre vallée puisse accueillir, sur ses anciens sites industriels, autre chose que des entrepôts de stockage avec peu de personnel, ou du logement pas forcément social.

Nous voulons le maintien et le renforcement de services publics de qualité.

Nous voulons l'extension de la ligne 2 du Teor jusqu'au Houlme et Malaunay.

Nous voulons de nouvelles implantations industrielles réellement créatrices d'emplois.

Pour nous rejoindre et mener avec nous la bataille pour l'emploi et le développement de la Vallée, contactez :

Annette GALLOT (06 81 57 50 12)

Gérard HUARD (06 85 58 49 56)

Jean-Marie FOUQUER (06 80 06 93 40)

> Déploiement de la fibre optique sur le territoire communal

L'opérateur réseau ORANGE démarrera ses études en ce qui concerne le déploiement de la fibre optique sur la commune au cours du 2e semestre 2018. Celles-ci se dérouleront sur plusieurs mois.

Elles consisteront à vérifier notamment si le passage des fibres peut être réalisé par le biais des réseaux existants (*téléphonie*) ou si des travaux de génie civil doivent être engagés, dans le cadre d'un passage en souterrain.

Mais, sauf contrainte technique particulière, Orange prévoit de faire passer la fibre optique par le même chemin de distribution que l'actuel câble de cuivre téléphonique. Dans certains cas, des raccordements aériens seront réalisés en utilisant éventuellement les poteaux électriques.

Les études détermineront également l'emplacement des « armoires de rue » (*les PMZ : Point de Mutualisation de Zone*) dans chaque quartier de l'espace urbain. Chaque armoire desservira au maximum 350 logements ou habitations, avec en sortie d'armoire une fibre optique dédiée qui devra être tirée jusqu'à proximité de chaque logement ou habitation. Il faudra environ de 6 à 9 mois d'études et de réalisation technique pour amener le réseau de fibre optique au cœur des quartiers avec la mise en place des « armoires de rue ».

Ensuite, se poursuivra le déploiement de la fibre optique dans chaque rue, rue par rue, logement par logement et c'est un chantier de raccordement final qui s'étalera a minima sur toute la période 2019 et 2020 et jusqu'au raccordement de 100% des logements de la commune.

Pour ce qui est des logements en immeubles collectifs, ORANGE devra obtenir l'accord du bailleur social ou syndic afin de pouvoir accéder à l'immeuble et distribuer la fibre optique à chaque étage en utilisant la colonne technique de l'immeuble.

Dès qu'un logement aura été raccordé par une fibre optique, il appartiendra ensuite au propriétaire ou locataire qui le désire de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur commercial de son choix parmi les opérateurs commerciaux qui se seront déclarés sur la commune (*Orange, SFR, ...*).

Des réunions d'avancement régulières seront organisées avec le chef de projet d'ORANGE, et les services de la Commune. Des réunions publiques d'information pourront être organisées, avec la présence d'interlocuteurs d'ORANGE.

Si des projets immobiliers sont prévus, il y aura lieu d'en informer ORANGE dans les meilleurs délais afin d'anticiper la répartition des armoires techniques.

Pour information, les entreprises peuvent déjà solliciter la fibre « entreprise » avant le déploiement communal, mais il s'agit là d'une fibre individuelle dédiée. Ils doivent en supporter le coût de raccordement entièrement à leur charge.

> CNIS

Désormais, la mairie de Notre-Dame de Bondeville ne prend plus de demande de Carte Nationale d'Identité. La demande d'une carte doit être déposée dans une mairie équipée d'un dispositif biométrique. Attention, certaines demande en Mairie se font sur rendez-vous.

La liste des communes équipée est disponible sur le site internet.

> SITE INTERNET

Toutes les informations contenues dans le bulletin sont également présentes sur le site internet de la commune :

www.ville-nd-bondeville.fr

Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

> Rejoignez la communauté facebook de Notre-Dame de Bondeville

Abonnez-vous à la page facebook de Notre-Dame de Bondeville et suivez en temps réel des contenus exclusifs : petits et grands événements ainsi que des retours en images sur des manifestations passées. N'hésitez pas à participer, à commenter et à échanger.



La parole est à vous !

> Pacte Civil de Solidarité

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement de la déclaration du pacte civil de solidarité (Pacs), de sa modification et dissolution, est transféré des tribunaux d'instance aux mairies.

Le Pacs, instauré en 1999, est un contrat ouvert à tous les couples, sous certaines conditions. Les partenaires doivent rédiger une convention, puis la faire enregistrer en fournissant plusieurs documents :

- la convention de Pacs rédigée en deux exemplaires originaux;
- la copie intégrale des actes de naissances des deux partenaires;
- une attestation sur l'honneur de résidence commune;
- une attestation sur l'honneur d'inexistence de lien de parenté entre les deux partenaires tel que le prévoit la loi;
- une pièce d'identité de chacun des partenaires;
- si l'un des partenaires est divorcé ou veuf, le livret de famille de l'union dissoute ou la copie intégrale de l'acte de mariage dissout par le divorce ou l'acte de naissance de l'ex-conjoint décédé, selon le cas.



Les futurs partenaires prendront rendez vous auprès du service Population de la Mairie, où on proposera aux futurs partenaires, une date d'enregistrement de leur convention de Pacs. Si votre dossier est complet et recevable, l'officier de l'état civil, procédera à l'enregistrement de la déclaration de Pacs.

L'officier restituera les deux exemplaires originaux de la convention qu'il faudra conserver précieusement. L'officier d'état civil délivrera un récépissé d'enregistrement et procédera aux différentes formalités de publicité.

....et les deux partenaires seront pacsé(e)s !

> Recensement

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

En Mairie de domicile muni :

- D'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

Ou par Internet :

- sur www.service-public.fr

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.

- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

Il n'est pas délivré de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Où s'adresser ?

[Centre du service national](#)

Suite du recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'**inscription d'office** du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et, en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

> Distribution des sacs de collecte

- Lundi 26 mars
Rue J.S.Bach (arrêt de bus bois des Dames)
De 14h00 à 19h00
- Mardi 27 mars
Parking cimetière rue Jacques Prévert
De 14h à 19h00
- Mercredi 28 mars
École André Marie
De 09h00 à 19h00
- Jeudi 29 mars
École André Marie
De 14h00 à 19h00

● Vendredi 30 mars
Mairie
De 14h00 à 19h00

● Mardi 3 avril
Mairie
De 14h00 à 19h00

Vous pouvez aller gratuitement à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile. Les déchetteries les plus proches se trouvent à Maromme et Déville-lès-Rouen. Vous trouverez les horaires ci-dessous:

Maromme

St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette
Ouvverte 7 jours sur 7, de 8h à 19h, temps de dépôt compris.

> Neige, verglas

En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de sabler ou casser la glace, de balayer et relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons.

Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique, mais entassée sur le bord des trottoirs pour les mêmes raisons. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.



> Encombrants et déchets

La déchetterie de Déville-Lès-Rouen est fermée pour des raisons techniques et de sécurité.

Hors dates de distribution, les sacs poubelles sont à récupérer à la Métropole.

Un service de ramassage des encombrants à domicile est offert aux particuliers par la Métropole. Cette collecte s'effectue sur rendez-vous, en contactant Ma Métropole au 0800 021 021. Les encombrants ne doivent être sortis que la veille des jours de collecte. Cela vaut également pour les containers qui ne doivent pas rester sur la voie publique pour ne pas gêner la circulation des piétons. Les feux de poubelle s'en trouveront d'autant limités et votre responsabilité dérogée.

Il est interdit de déposer, à demeure ou de manière habituelle, ou d'abandonner sur les trottoirs et chaussées quelques objets ou **matière** que ce soit

(Article R635-8 du code pénal).

Plus d'information sur www.metropole-rouen-normandie.fr ou au 0800 021 021 (rubrique environnement / déchets / que faire de vos encombrants)



> Dates et inscriptions de l'accueil de loisirs

	Dates d'ouvertures	Inscriptions
<p><u>Mercredis</u> 4/11 ans</p> <p>Nouveauté : Ouverture de l'Espace Ados</p> <p>11/17 ans < 11/14 ans 14/17 ans</p>	<p>Du mercredi 10/01/2018 au mercredi 27/06/2018 (ouverture d'un mercredi en plus)</p>	<p>Au centre de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En régie sur place de 13h15 à 14h tous les mercredis <p>Espace Ados :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Droit d'inscription = 10 € + tarifs sorties
<p><u>Vacances hiver 2018</u></p> <p>Accueil de Loisirs 4/11 ans</p> <p>Espace Ados 11/14 ans 14/17 ans</p>	<p><u>Mini-séjour poney Bois Guilbert :</u> (pour les 7/10 ans et 11/16 ans) : du mardi 06/03/18 au vendredi 09/03/18</p> <p><u>Accueil de Loisirs :</u> Du lundi 26/02/2018 au vendredi 09/03/2018</p>	<p><u>Accueil de Loisirs / Espace Ados / Mini séjour :</u> Au centre de Loisirs, 8 rue Roland Dufils</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mercredis 07/02/18 et 14/02/18 de 14h à 18h ● Samedi 17/02/18 de 10h à 12h <p>Espace Ados 14/17 ans : pour les jeunes ne prenant pas le forfait semaine</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mercredi 21 février 2018 de 14h à 18h à l'espace Ados
<p><u>Vacances printemps 2018</u></p> <p>Accueil de Loisirs 4/11 ans</p> <p>Espace Ados 11/14 ans 14/17 ans</p>	<p><u>Accueil de Loisirs :</u> Du jeudi 26/04/2018 au vendredi 11/05/2018</p> <p><u>Mini-séjour VTT (12 / 16 ans) :</u> du mercredi 02/05/2018 au vendredi 04/05/2018</p>	<p><u>Accueil de Loisirs :</u> Au centre de Loisirs, 8 rue Roland Dufils</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mercredis 04/04/18 et 11/04/18 de 14h à 18h ● Samedi 14/04/18 de 10h à 12h <p><u>Mini-séjour : pour les VTTistes confirmés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● le samedi 14/04/18 de 10h à 12h ● au Pôle Éducation, Jeunesse, Enfance et Sport aux horaires d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lundi et mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ○ Jeudi : 13h30 à 17h ○ Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h
FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LE 30/04, LE 01/05, LE 08/05 ET LE 10/05 2018		
<p><u>Été 2018</u></p> <p>Accueil de Loisirs 4/11 ans</p> <p>Espace Ados 11/14 ans 14/17 ans</p>	<p><u>Accueil de Loisirs / Espace Ados :</u> du lundi 09/07/18 au vendredi 24/08/18 (ouverture de l'accueil de loisirs : 7 semaines)</p> <p><u>Centre de vacances en Haute Savoie, à Montriond (7/13 ans) :</u> Du lundi 09/07/18 au dimanche 22/07/18</p> <p><u>Camp Ados à Saint Hilaire de Riez (Vendée) (14/17 ans) :</u> Du lundi 16/07/18 au dimanche 29/07/18</p>	<p><u>Accueil de Loisirs :</u> au centre de Loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mercredis 06/06/18, 13/06/18 et 20/06/18 de 14h à 18h ● Samedis 16/06 et 23/06 de 10h à 12h <p>Inscription du Centre de Vacances et Camp Ados au Pôle Éducation, Jeunesse, Enfance et Sport aux horaires d'ouverture à partir de la distribution de la plaquette été 2018.</p>

Petit rappel : nous ne prendrons plus d'inscriptions le lundi matin des vacances scolaires.

Une permanence régie (pour les règlements) sera présente le lundi matin de 8h à 9h, le mercredi et le vendredi de 17h à 18h au Centre de Loisirs.

Lors des inscriptions au Centre de Loisirs, un acompte de 50% vous sera demandé pour réserver une place.

La semaine doit être soldée avant le lundi. Votre enfant sera sur la liste d'attente dans le cas contraire.

L'accueil des 4/11 ans se fera rue Roland Dufils au Centre de Loisirs.

L'accueil des 11/17 ans se fera sur toutes les périodes de vacances et les mercredis après-midi à l'Espace Ados (face à la Bibliothèque). Renseignements au Pôle Éducation, Jeunesse, Enfance et Sport. Numéro du pôle : 02 32 82 35 36

> CMEJ

Sensibilisation Sécurité Routière

Des « mains chics » ont été distribuées à tous les élèves du CP au CM2 afin d'être vu par tous les automobilistes au passage piéton.

Protégeons-les nos petits Bondevillais.



Dates des commissions du premier semestre 2018

- Mercredi 14 février
- Mercredi 21 mars
- Mercredi 18 avril
- Mercredi 23 mai
- Mercredi 6 juin

Les commissions se dérouleront de 14h à 16h à l'Espace Ados, 4 rue Victor Hugo à Notre-Dame de Bondeville (en face de la Bibliothèque)

> Inscriptions scolaires rentrée 2018/2019

Pour les enfants nés en 2015, à partir du lundi 12 mars 2018, au Pôle Éducation, Jeunesse, Enfance et Sport.

Les dossiers de dérogations seront disponibles à cette date, pour un retour le mardi 24 avril 2018.

> Garderie

Les dossiers d'inscriptions péri-matin et péri-soir seront distribués en mai 2018 et seront à renseigner par toutes les familles sans exception.

> Classes découvertes

La ville de Notre Dame de Bondeville finance ces projets :

- Les élèves de CM2 de l'école Victor Hugo partiront 5 jours en Angleterre du mardi 15 mai au samedi 19 mai 2018 avec Mme MALONGA (*Directrice de l'école*) et un animateur du Pôle Éducation, Jeunesse, Enfance et Sport:

- Londres à pied, activités sportives, visite de Cambridge = rencontre avec les correspondants, cours d'anglais, piscine

- Au mois de mai, les élèves de CM de l'école André Marie participeront à une classe de découverte dans la région de Houlgate. Ce séjour comprend des activités qui permettront aux enfants de découvrir le patrimoine de la région (les plages du débarquement, la pêche à pied...).

Ils auront aussi l'occasion de s'initier à la pratique du char à voile.

> Temps d'Activités

Périscolaires



Les enfants du CP et CM2 changent d'activités.

Date de fin 1er module :
vendredi 02 Février 2018

Dates du 2ème module :
lundi 05/02/2018 au vendredi 25/05/2018

> Vacances de printemps

Modification pour les académies de Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes, Rouen.

Fin des cours :
mercredi 25 avril 2018
Jour de reprise :
lundi 14 mai 2018



Une équipe de trois policiers municipaux à Notre-Dame de Bondeville



Sous la responsabilité du chef de la police municipale, Olivier BOUTEILLER, deux nouveaux policiers viennent d'intégrer les effectifs de la commune et vont permettre d'assurer une surveillance policière plus prononcée dans les différents quartiers de la ville :

— Frédéric, 39 ans, ancien militaire. Après 15 ans de service dans l'armée de terre, il intègre son premier poste de policier municipal à Valence, puis Creil, puis Meaux. Dans chacune de ses affectations, il y exercera l'une de ses spécialités : conducteur canin.

— Aurélien, 31 ans, ancien militaire. Après 8 ans de service dans l'armée de l'air, il intègre son premier poste de policier municipal à Levallois-Perret où il y exercera lui aussi l'une de ses spécialités : motard et conducteur canin.

Les missions des policiers municipaux en matière de surveillance générale de la voie et des lieux publics s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité. Placés directe-

ment sous le contrôle du Maire et de son directeur de cabinet, Romain de Tassigny.

Tous trois pourront ainsi travailler en horaires décalés et étendre la surveillance du territoire selon les besoins et les événements particuliers.

Parce que leur uniforme, quasiment similaire à ceux de leurs collègues de la police nationale, ils sont exposés aux mêmes dangers sur la voie publique. Depuis les attentats terroristes, tous trois sont habilités à porter une arme et sont équipés de gilets pare-balles au même titre que les gardiens de la paix de la police nationale.

Des missions élargies

En patrouille pédestre ou motorisée, les policiers municipaux sont désormais dotés de missions élargies et ne se cantonnent plus à la surveillance des écoles ou à la verbalisation des véhicules mal garés.

Travail de proximité et de service auprès de la population bondevillaise, prévention routière, jeunes

qui squattent un hall d'immeuble, verbalisation d'un entrepreneur pour défaut de permis de construire, arrestation d'un voleur en flagrant délit de braquage comme ce fut déjà le cas sur la commune, leurs formations respectives et une parfaite connaissance des matériels de sécurité leur permettent de faire face à un panel de situations très variées.

- Protection des biens et des personnes, accueil du public,
- Travail en extérieur,
- Gestion de conflit,
- Travail de proximité,
- Évacuation d'urgence,
- Organisation méthodique de la surveillance d'un site lors d'une manifestation,
- Surveillance du bon ordre et de la sécurité,
- Connaissance en cynotechnie,
- Mise en place du dispositif " *Tranquillité vacances* ",
- Contrôle de vitesse puisque la commune est équipée de jumelles,
- Partenariat avec la police nationale pour des contrôles sur la voie publique.

Prévention et surveillance

En vertu de l'article L. 2212-5 du CGCT, les agents de police municipale, sans préjudice de la compétence générale de la police nationale et de la gendarmerie nationale, exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous l'autorité du maire, les tâches que ce dernier leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique (*exécution des arrêtés de police du maire, constatation, par procès-verbaux, des infractions à ces arrêtés*).



Missions de police judiciaire

Aux termes de l'article 21 du code de procédure pénale, les policiers municipaux ont des attributions de police judiciaire sur le territoire de la commune. C'est ainsi que les agents de la police municipale ont notamment pour mission :

- de seconder, dans leurs fonctions, les officiers de police judiciaire ;
- de rendre compte à leurs chefs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance ;
- de constater, en se conformant aux ordres desdits chefs, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions ;
- de constater, par procès-verbal, les contraventions au code de la route dont la liste est fixée par le décret no 2000-277 du 24 mars 2000 (*absence du titre justifiant l'autorisation de conduire le véhicule, de carte grise...*)
- de constater, par rapport, les délits prévus par l'article L. 126-3 du code de la construction et de l'habitation.

Les policiers municipaux sont chargés de verbaliser plusieurs catégories d'infractions, notamment les infractions :

- aux arrêtés de police du maire ;
- au code de l'environnement en ce qui concerne la protection de la faune et de la flore, la pêche, la publicité...
- à la police de conservation du domaine routier (*dommages causés à un panneau directionnel, à un terre-plein...*) ;
- à la lutte contre les nuisances sonores (*celles engendrées par les véhicules à moteur, les postes radio, les bruits de voisinage...*) ;
- à la police des gares (*circulation ou stationnement dans la cour d'une gare...*) ;
- à la législation sur les chiens dangereux (*non déclaration de l'animal en mairie, non-respect des obligations fixées par le code rural...*).

Les policiers municipaux disposent de plusieurs moyens pour assurer leurs missions :

- le relevé d'identité (*article 78-6 du code de procédure pénale*) ;
- le dépistage d'alcoolémie, la rétention du permis de conduire, l'immobilisation et la mise en fourrière de

véhicules, la consultation des fichiers des immatriculations et des permis de conduire (*articles L. 234-3 et L. 234-4 ; L. 224-1 ; articles R. 325-3, L. 325-1 et L. 325-12 ; L. 330-2 et R. 330-3 du code de la route*) ;

- l'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation (*article L. 126-1 du code de la construction et de l'habitation*) ;
- les palpations de sécurité dans le cadre des missions confiées par le maire (*article L. 2212-5 du CGCT*) ;
- l'inspection visuelle ou la fouille des sacs et bagages dans les cas prévus par l'article 96 de la loi du 18 mars 2003 précitée (*à l'occasion de l'accès à une manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 1 500 personnes...*) ;
- le carnet de déclarations destiné à recueillir les observations éventuelles des contrevenants verbalisés.

> Opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Limité aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été étendu à l'ensemble des vacances scolaires en 2009. Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police municipale au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Il s'agit d'un service municipal gratuit.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande 15 jours avant la période d'absence.

Sur place, au poste de Police Municipale de Notre Dame de Bondeville. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de rendre sur place pour finaliser la demande (*muni de votre pièce d'identité et d'une attestation de domiciliation*).

Veillez prendre rendez-vous avec les agents de Police Municipale par téléphone au 06.75.01.29.25 pour gagner du temps.

- Si votre logement est inoccupé pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce service.
- Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins.
- Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la police en composant sur votre téléphone le "17" Police-Secours (*appel gratuit*).

Quelques rappels de sécurité

- Protection des accès
- Verrouillez portes et fenêtres.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés.
- Évitez de laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte-aux-lettres.

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vos biens

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez les n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc.

En cas de longue absence

- Mettez en lieu sûr (*à la banque, par exemple*) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- Laissez une apparence habituelle à votre appartement. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.
- Ne donnez pas votre adresse ni vos absences aux démarcheurs téléphoniques.

> Prévention des vols commis dans les véhicules

(Appelés communément vols à la roulotte)

Prévenir les vols

- Verrouiller les portes et remontez les fenêtres de votre véhicule systématiquement.
- Ne jamais s'éloigner de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement.
- Ne pas laisser dans votre véhicule d'objet à la vue du public (*documents administratifs, sacs apparents, appareil photo, autoradio extractible,...*)
Ne pas stationner votre véhicule dans un endroit trop isolé et sans éclairage.
- Ne jamais considérer le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr pour vos objets et équipements de valeur (*sac à main, vêtements, appareils,...*).

Je suis victime d'un vol à la roulotte !

Que dois-je faire ?

Dans un premier temps,

- Je ne touche à rien.
- J'appelle les forces de l'ordre qui m'orienteront dans les démarches à entreprendre.
En composant le : 17

Dans un second temps,

- Je dresse un inventaire des objets volés et des dégradations constatées.
- Je fais immédiatement opposition auprès de ma banque en cas de vol de mes moyens de paiement (*carte bancaire ou chéquier*).
 - Je me munis de mon attestation d'assurance.
 - Je porte plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police.

> Règles de civisme

• Bruit de voisinage

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuse, raboteuse, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h;
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14h30 à 19h;
- Les dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.

• Halte aux déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Prochainement, la municipalité de Notre-Dame de Bondeville procédera à la verbalisation des propriétaires d'animaux domestiques en cas de non-respect de l'interdiction. L'infraction sera passible d'une amende de 3^e classe, d'un montant minoré de 68 € (*code pénal, code de l'environnement*).

• Neige, verglas

En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de sabler ou casser la glace, de balayer et relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons.

Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique, mais entassée sur le bord des trottoirs pour les mêmes raisons. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

Fetes et Cérémonies



Le 29 septembre dernier, les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris se sont vus remettre un diplôme et un prix autour d'un verre de l'amitié.

Le banquet des anciens a rassemblé 235 convives âgés de 65 ans et plus. Les doyens du repas, Simone Chauvin (98 ans) et Delestre Maurice (91 ans), ont reçu une composition florale et des chocolats. Après le banquet, les anciens ont pu profiter de la piste de danse avec l'orchestre Trio Andrews. Tous ont passé un très bon moment.



Le dimanche 1^{er} octobre a eu lieu un thé dansant avec l'orchestre Duo Lacroix. Une très belle journée



Le samedi 4 novembre 2017 a eu lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que des trois administrés ayant obtenu la nationalité française en 2017.

Comme chaque année, le Département de la Seine-Maritime récompense les communes, les particuliers du concours départemental « *Villes, Villages et Maisons Fleuris* ». La ville de Notre-Dame de Bondeville a reçu les Félicitations au titre des Villes et Villages fleuris.



Fêtes et Cérémonies

> Maisons et balcons fleuris récompensés

Le concours des maisons et balcons fleuris a pour objet de récompenser les actions menées par tous résidents de Notre-Dame de Bondeville en faveur de l'embellissement et du fleurissement de jardins et balcons de la commune. Tous les efforts contribuant à l'image d'une commune accueillante et fleurie seront encouragés par la Ville.

Découvrez dès maintenant, les quelques jardins de nos lauréats.



> Retour sur le salon de peinture

Le dernier salon d'automne s'est déroulé du 7 au 15 octobre 2017. Cette exposition était orientée vers un art encore mal connu : l'Art numérique d'où la présence de deux invités d'honneur, Martine GILOPPÉ et Philippe HÉLIE.

À leurs côtés, les visiteurs ont aussi pu découvrir ou redécouvrir Vincent BÉNARD, sculpteur bondevillais en art filaire et neuf autres artistes peintres : Florence ANQUETIN, Diem Thuy LE MAI, Guylène OUIN, Sonia PAUL, Jean QUÉMÉRÉ, Gérard QUESNAY, Gérard RODRIGUEZ, Paulette SOLNON et Jean-Charles TOIS.



Ce salon a aussi été un lieu d'échange et de découverte pour plusieurs des classes de Notre-Dame de Bondeville. En effet, des classes de l'école Victor Hugo et André Marie soit un peu plus de 200 élèves sont venus découvrir le travail des 12 artistes présents.

Après une visite libre de l'exposition où les enfants ont pu découvrir de multiples techniques telles que l'acrylique, l'huile, l'aquarelle, l'encre ou le collage, Philippe HÉLIE (*invité d'honneur*) et Vincent BÉNARD (*sculpteur*) se sont prêtés au jeu des questions réponses avec les enfants.



Vie culturelle

> les spectacles jeune public

> GRAPH

Le 30 septembre, le service culturel a eu le plaisir d'accueillir la compagnie Sac de nœud pour leur spectacle Graph. Ceci a été un moment enchanteur pour un public nombreux.

Sous le charme de ce spectacle plein de poésie et de douceur, les enfants âgés de 1 à 5 ans accompagnés de leurs parents ont pu voir deux jeunes femmes évoluer sur un sol recouvert de papier en mêlant danse et art plastique.



> Ainsi va la vie



Le 29 novembre, l'équipe de la bibliothèque a accueilli un spectacle intitulé Ainsi va la vie de la compagnie Spark. Ce spectacle sur le thème de l'exil et de l'acceptation de l'autre a été une jolie découverte.

À partir d'un album et d'un petit canard comme héros, les enfants ont pu entendre et voir une histoire défilée sur écran. La discussion qui a suivi a été riche et a permis d'échanger avec les enfants sur le sujet de l'exil et les raisons qui peuvent pousser quelqu'un à fuir son « chez lui » (*incidents climatiques, guerres...*).

> les soirées jeux

La soirée jeu est une manifestation ayant vu le jour en 2016. Après un franc succès de la première édition, l'équipe de la bibliothèque a renouvelé l'expérience en juin et en octobre 2017. Cette animation attendue par le public a, à chaque fois, fait salle comble. Toutes les personnes présentes, toutes générations confondues ont passé un moment très convivial autour de jeux de société animé par l'association *Les fous du jeu*.

Dans une ambiance de détente et de rire la quasi-totalité des joueurs est restée les 3 heures durant. Cette manifestation créant du lien social sera bien entendu reconduite l'année prochaine.



Vie culturelle

> Randonnée patrimoine



Le dimanche 8 octobre dernier, une randonnée patrimoine a eu lieu à Notre-Dame de Bondeville afin de mettre en valeur l'histoire industrielle de la commune. Conduite par Alain Alexandre, célèbre historien local, elle a débuté par une visite guidée du musée de la Corderie Vallois, suivie par une déambulation de près de deux heures dans les rues de la ville.

Le parcours a été jalonné de plusieurs haltes en différents lieux emblématiques permettant à Alain Alexandre de mettre en exergue les périodes importantes du passé industriel de Notre-Dame de Bondeville et notamment la révolution industrielle.



> Spectacle de Noël pour les scolaires

Depuis maintenant 3 ans, le service culturel a en charge les spectacles de Noël pour les écoles maternelles et primaires de la commune. Cette année, les classes de maternelles ont pu voir Alice aux pays des merveilles, les classes de CP et CE1 ont quant à eux assistés à un concert d'histoires et les CE2, CM1 et CM2 le piment des squelettes.



> Devoir de mémoire

Durant tout le mois de novembre le service culturel et la bibliothèque ont choisi de proposer un ensemble de manifestations sur le devoir de mémoire et plus particulièrement sur la grande guerre. Ces actions ont pu être mises en place grâce à une collaboration avec de nombreux partenaires (école de musique municipale, historien, représentants de l'Union Nationale des anciens Combattants, professionnels du spectacle mais aussi les écoles).



Travail d'art plastique de la classe de CM2 de Mme MALONGA (*Victor Hugo*).



Spectacle "*Quand Madelon chantait aux poilus...*" avec l'association des mots des notes pour les adultes.



Spectacle "*Mémoire ouvrière, miroirs de guerre*" avec l'association Correl'Arts pour les adultes.



Atelier philo pour les adultes sur le thème du devoir de mémoire.



Cérémonie du 11 novembre avec le conseil municipal, l'UNC, les élèves des écoles Victor HUGO, André MARIE, Jean MOULIN, la chorale de l'école de musique et le Conseil Municipal d'Enfants.



Vie culturelle

" Ces semaines de remédiation culturelle ayant pour thème la Grande Guerre ont reçu un accueil très favorable du public et particulièrement de nos écoliers.

Il faut remarquer l'investissement de ces derniers lors des différents projets :

les ateliers philo animés par Matthieu Sourdeix, les conférences d'Alain Alexandre sur le Devoir de Mémoire et le Cénotaphe bondevillais, ainsi que les ateliers animés par Solène, Suzanne et Ludovic, que je souhaite remercier tout particulièrement. Un grand merci également aux directrices des écoles élémentaires et à leur équipe pour leur investissement auprès des enfants de la commune.

Félicitations aux élèves de la classe de madame Malonga qui se sont mis dans la peau des poilus écrivant à leur mère et qui ont rédigé de magnifiques lettres illustrées.

Un autre grand merci à Stéphanie Hébert Djata pour son travail de préparation méticuleux, pour la qualité des thèmes choisis et des intervenants retenus. "

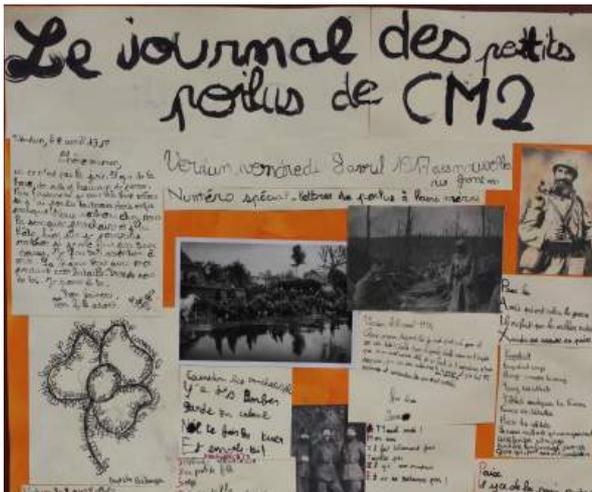
Martine Guézouli, Maire Adjointe aux Affaires Scolaires



Spectacle Mon amie Lisa de la Cie du Safran collectif pour les CE2, CM1 et CM2.



Intervention d'Alain ALEXANDRE et de l'UNC dans les classes



Lettres de poilus écrites par les élèves de CM2 de Mme MALONGA (Victor HUGO).

Visite et jeux sur l'exposition de la grande guerre.



Vie culturelle

> Animations régulières de la Bibliothèque

La Marmothèque un jeudi par mois pour les enfants de moins de 3 ans.



L'accueil de classe



Le comité de lecture adulte

> Zoom sur une nouvelle animation

L'ATELIER TAPIS LECTURE

L'atelier tapis lecture est une nouveauté qui a débuté en octobre 2017. Il a lieu une fois par mois et consiste en la réalisation d'un tapis lecture par des adultes. Ce travail en petit comité a donné lieu à un début de création d'une maison tapis lecture. Les compétences des unes complètent celles des autres dans une ambiance très studieuse et néanmoins enjouée.

Cette réalisation va pouvoir voir le jour grâce aux achats de la bibliothèque mais aussi et surtout grâce aux généreux dons de tissus de lectrices que l'on remercie.



Les ateliers créatifs pour les adultes.



> Une semaine en rose au Gymnastique Club Bondevillais

Pour la 3ème année consécutive, le Gymnastique Club Bondevillais a organisé « Une semaine en rose » du 16 au 20 octobre 2017, afin de soutenir la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Durant cette semaine, le club a demandé à l'ensemble de ses adhérents adultes de venir à leur cours de gym/danse habillé en rose. 11 cours sont concernés par cette action, soit plus de 200 personnes sensibilisées. Pour cette occasion, la salle Henri Courtine (*dojo*) a été décorée aux couleurs d'octobre rose, ce qui permet en engouement encore plus important pour cette action.



Cette année, une grande nouveauté : le Gymnastique Club Bondevillais a proposé à la vente, pour ses adhérents, des tee-shirts avec le logo du club et le visuel de notre semaine rose. 70 tee-shirts ont été vendus dont 1 € par tee-shirt a été reversé au Comité Féminin de Seine Maritime pour le dépistage précoce du cancer du sein, soit au total 70 €.

Le gymnastique Club Bondevillais est particulièrement sensible aux actions du Comité Féminin 76, sa Présidente est adhérente à l'association depuis plusieurs années.

L'enthousiasme et l'implication de nos adhérents nous encouragent d'année en année à intensifier notre action afin que celle-ci sensibilise un maximum de personnes. « Une semaine en rose » sera donc renouvelée l'année prochaine.



> Bondeville Tennis Club

OFFRE Découverte saison 2017 - 2018

Vous avez un(e) ami(e) ou un membre de votre famille (*jeune ou adulte*) qui souhaite pratiquer le tennis ou se remettre en forme, nous vous proposons une inscription valable 3 mois (tarif : 50 €) comprenant :



Une licence découverte
Une cotisation club
Un stage de 4 jours : 1h30 par séance pendant les vacances scolaires



Cette offre s'adresse aux personnes qui n'ont pas été licenciées depuis 3 ans ou qui n'ont jamais été licenciées. Elle permet de découvrir le club, de rencontrer ses membres et de pratiquer une activité pour le plaisir.

Pour tous renseignements, adresser un mail à : contact@bondeville-tennis.fr

Inscription au club toujours possible :

Tarif proportionnel au nombre de mois restants dans la saison pour une nouvelle adhésion au club.

Nous acceptons les coupons sport et les chèques vacances de l'ANCV ainsi que les "Pass Jeunes 76 " qui permettent de bénéficier d'une remise de 60 €.

Nous sommes partenaires d'atouts Normandie qui permet aux jeunes de 15 à 25 ans de bénéficier d'une réduction de 15 ou 30 €.

Possibilité de parrainage par un membre du club : réduction de 20 € sur la cotisation.

Associations

> Bon début de saison pour le Judo Club Bondevillais.



Robinson PIRIOU-GEIN en finale du premier tournoi départemental !

Robinson, notre meilleur benjamin de la saison passée, récidive dès la première sélection départementale en ne s'inclinant qu'en finale de tournoi benjamin. Nul doute qu'il gagnera sans problème sa sélection pour le championnat régional.

> Octobre rose

Le Judo Club Bondevillais a participé à l'action OCTOBRE ROSE.

Le dépistage est l'affaire de tous !! OCTOBRE ROSE s'est conjugué au féminin sur les tatamis du dojo des Coquets à Mt St Aignan, mardi 24 octobre, cours Self-défense Féminine.



> Bondeville Solidarité

C'est Madame Dieinaba SY qui a repris la présidence de l'association Bondeville Solidarité en succédant à Monsieur Joël Bénard. Lors d'une soirée qui rassemblait le bureau de l'association, des membres du Conseil Municipal et des responsables de la Mairie, elle a rappelé avec éloquence les chiffres sans cesse croissant de ceux qui sont confrontés à des situations de précarité, dénonçant les critiques faciles et les images d'Épinal.

« Beaucoup de personnes qui ont recours à l'aide alimentaire sont arrivées là suite à un accident de la vie, parfois à cause d'une fragilité personnelle. Si elles sont rejetées à la périphérie de la société, plus que d'autres, elles ont besoin de trouver, dans leur quotidien, les outils qui vont réamorcer une dynamique de socialisation. »

Concluons avec ses propres mots *« Pour cette année qui commence, je fais un vœu : celui de voir un jour redescendre la courbe des bénéficiaires de l'aide alimentaire jusqu'à disparition. »*



> Yoga Bondevillais

L'association BE YOGI se réjouit d'accueillir de plus en plus de personnes motivées par la pratique du yoga.

Nous sommes ravis d'avoir ouvert un troisième créneau :

- le jeudi soir de 18h45 à 20h, salle Mille Club

Nous contacter :

Le lundi soir et le jeudi matin :

Isabelle : 06 10 12 87 73

Le jeudi soir :

Katia : 06 89 37 57 25

> Un championnat d'Europe de boxe à Notre-Dame-de-Bondeville en 1975

C'était il y a 42 ans ... Très exactement le dimanche 9 février 1975. L'événement reste gravé dans les mémoires de ceux qui ont assisté à cette manifestation sportive ou qui l'ont regardée en direct à la télévision.

Le lieu : un chapiteau monté pour l'occasion dans l'enceinte du stade municipal.

La rencontre : un combat international (en 15 rounds) de boxe professionnelle opposant l'elbeuvien Daniel Trioulaire, le challenger, à l'espagnol d'origine ghanéenne Bob Allotey, tenant du titre.

L'enjeu : un championnat d'Europe E.B.U. (European Boxing Union) des poids « Coq » (catégorie 53 kg).

La rencontre a été reportée plusieurs fois avant d'être définitivement arrêtée le 9 février 1975. C'est le « *Ring de la Vallée* », le club de boxe de Notre-Dame-de-Bondeville, présidé par Georges Semak, qui l'organise. Ce dernier trouve auprès de la municipalité et du maire Marcel Sauvage une aide indispensable sur le plan logistique ; depuis plusieurs mois des démarches avaient été entreprises tant auprès de la Fédération Française de Boxe que de l'European Boxing Union.

Daniel Trioulaire est alors âgé de 27 ans ; né le 9 décembre 1947 à Elbeuf, c'est dans cette ville qu'il prend sa première licence au « *Ring Elbeuvien* » en 1963. Il se taille une solide réputation chez les amateurs avec notamment un titre de champion de France poids « *Plume* » en 1971 et une douzaine de sélections internationales avant d'entamer une

carrière encourageante chez les « *Pros* ».

Au début de l'année 1975 Daniel Trioulaire possède à son actif 9 combats professionnels : 9 victoires remportées principalement « *aux points* ».

Le combat pour la ceinture européenne des poids « *Coq* » est une opportunité : il est le challenger par dérogation.

Le champion d'Europe est alors Bob Allotey, 32 ans : son titre, il l'a conquis en octobre 1974, à Madrid, aux dépens du français Guy Cau-



dron, handicapé par une blessure à la main dès le 3e round.

Trioulaire et Allotey sont deux hommes, deux boxeurs différents ; ils n'ont en commun que leur poids : 53 kg.

Préparé sans relâche

Au calme et à la discrétion de l'elbeuvien, doté d'un solide bagage technique et d'un bon sens de l'esquive, type même du styliste, s'oppose l'exubérance de l'espagnol, petite boule de muscles et de nerfs, type

du frappeur désordonné, au crochet gauche particulièrement efficace.

Si lucidement Daniel Trioulaire redoute son adversaire, il ne le craint pas ; il s'est préparé sans relâche, entraîné par Florentin Declais, professeur du Ring Elbeuvien depuis 1968. C'est à Elbeuf que « *Tintin* » a effectué une longue carrière pugilistique, disputant deux championnats de France ; il prit sa retraite en 1946.

Dans une ambiance de kermesse près de 2500 personnes se pressent sous le chapiteau chauffé dressé sur le terrain de football municipal ; trompettes et banderoles créent une atmosphère chaleureuse et passionnée. Des caméras de TF1 sont également là : la rencontre est retransmise en direct...

Parmi les spectateurs et supporters on remarque Marcel Sauvage, le maire de la commune entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, André Martin député-maire de Montville, Bernard Restout Président de la Fédération Française de Boxe. Jean-Claude Bouttier, ex-champion d'Europe des poids « *Moyen* » et Aldo Cosentino, champion de France amateur avaient fait le déplacement pour encourager Daniel. Les deux boxeurs sont présentés au public et les hymnes nationaux retentissent.

La rencontre, prévue en 15 rounds de 3 minutes, est dirigée par l'arbitre anglais M. Brimmer.

A chaque coup bien placé de Daniel Trioulaire les supporters applaudissent ; sa rapidité, sa précision, son intelligence font la différence.

Agenda

MUSIQUE

Jeudi 22 mars, 18h30

Moment musical

Avec les élèves des classes instrumentales

Salle de lecture de la Bibliothèque Mathilde de Rouvres de Notre-Dame de Bondeville

Mardi 17 avril, 20h00

Concert de printemps

Avec la participation des ensembles instrumentaux de jazz et de musiques actuelles et les ensembles vocaux.

Salle André Gide

Mardi 26 juin, 20h00

Concert de fin d'année

Avec la participation des orchestres, des chorales et des ensembles instrumentaux.

Église de Notre-Dame de Bondeville

COMMÉMORATION

Mardi 8 mai, 10h30

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

10h30 : Dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts et discours

11h15 : Dépôt de gerbes au Carré Militaire du cimetière et discours

> Info Seniors

Mercredi 21 février, 14h

Animation crêpes

L'après-midi sera animé par l'orchestre

" Trio Andrews "

Salle André Gide



Jeudi 5 avril, 14h

Spectacle

Les Années folles,

" Trio Andrews "

Salle André Gide

Inscriptions du 26 au 30 mars au service Fêtes et Cérémonies.

Attention ! Places limitée à 130 participants.



THÉ DANSANTS

Dimanche 11 mars

De 14h30 à 18h30

Thé Dansant

Avec l'orchestre *Bruno Ballandonne*

Salle André Gide

12 € l'entrée avec une pâtisserie offerte

Possibilité de réserver au 02 32 82 35 10



Dimanche 8 avril

De 14h30 à 18h30

Thé Dansant

Avec l'orchestre *Trio Andrews*

Salle André Gide

12 € l'entrée avec une pâtisserie offerte

Possibilité de réserver au 02 32 82 35 10

ANIMATIONS

Dimanche 27 mai

Foire à tout

Complexe Sportif Marcel Sauvage

Inscriptions du 14 au 25 mai au service

Fêtes et Cérémonies

7,50 € les deux mètres

SALON DE PEINTURE

Du samedi 2 au dimanche 10 juin

Salon de peinture et de sculpture

Salle Jules Ferry, en Mairie

Du lundi au samedi de 14h à 17h

Le dimanche de 15h à 18h

Jeudi 21 juin

Voyage annuel

Déjeuner croisière sur la Seine au cœur de Paris

Inscriptions du 28 mai au

1^{er} juin au service Fêtes

et Cérémonies.

Attention ! Places limitée

à 140 participants.



Pour participer à toutes les manifestations proposées aux plus de 65 ans, il vous suffit simplement de vous inscrire auprès du service Fêtes et Cérémonies en Mairie.

> Zoom spectacle



Mardi 27 mars, 19h30

Spectacle 8M₃

Avec l'atelier *Lefeuve et André*

Spectacle familiale à partir de 7 ans

Salle André Gide

Résumé :

8m3 c'est le volume de la scène, trop petite pour les accueillir tous les deux en même temps. Didier André et Jean-Paul Lefeuve y interprètent tour à tour leurs solos intimistes et burlesques pour artistes solitaires. Avec Chez Moi Circus, Didier André rêve de sa chance perdue, du grand jongleur qu'il a été et de sa partenaire qui l'a quitté. Dans Ni Omnibus, défi à la pesanture et aux lois physiques, c'est au grand échelas Jean-Paul Lefeuve de conquérir laborieusement et de manière surprenante l'espace scénique. Un spectacle touchant, drôle, chargé d'illusions jouant tantôt du mime, de la clownerie et tellement sérieux qu'on en meurt de rire.

Gratuit

Réservations au 02 35 52 93 93

ou <http://www.festival-spring.eu/>

Ouverture billetterie :

lundi 19 février (13h-17h)

Mention obligatoire :

Spectacle présenté dans SPRING, festival des nouvelles formes de cirque en Normandie du 15 mars au 18 avril 2018. Proposé par la Plateforme 2 Pôles Cirque en Normandie / La Brèche à Cherbourg – Cirque-Théâtre d'Elbeuf. Les spectacles de SPRING sont soutenus par la Métropole Rouen Normandie sur son territoire.



Agenda

BIBLIOTHÈQUE

**Vendredi 6 avril,
De 18h30 à 22h**
Soirée jeux
**Avec l'association
les fous du jeu**
Soirée à partager en
famille
À la Bibliothèque



Samedi 2 juin, 17h00
**Déambulation dans la
roseraie en histoire et en musique**
Avec Emmanuelle Leclerc, 2 enfants
conteurs et l'école de musique.
À la Bibliothèque

Inscription au 02 32 82 51 60



JEUNESSE

Jeudi 17 et vendredi 18 mai 2018
Animation trisport, liaison CM2-6^{ème}

Vendredi 1er et samedi 2 juin 2018
Sensibilisation sécurité routière
Projet avec les écoles et proposé au public

Mardi 12 juin 2018
Tournoi de foot inter-écoles

Samedi 16 juin 2018
Animation " Fêtons l'Été "

ANIMATIONS RÉGULIÈRES BIBLIOTHÈQUE

MARMOTHÈQUE (0 à 3 ans) 10h	Jeudi 15 mars Jeudi 19 avril Jeudi 17 mai
LES HISTOIRES DE MATHILDE (4 à 8 ans) 15h	Samedi 7 avril
ATELIER JEU (9 à 12 ans) 14h-15h30	Samedi 31 mars Samedi 2 juin
ATELIER CRÉATIF (adultes) 10h-12h30	Samedi 24 mars Samedi 9 juin
LIVRES AU MENU (adultes) 10h30-12h30	Samedi 14 avril Samedi 2 juin
ATELIER ENFANTS-CONTEURS (du CE2 à la 5 ^e)	Samedi 24 mars Samedi 14 avril Samedi 26 mai Samedi 9 juin





La Roseraie

Roseraie du Parc de la Mairie
Notre-Dame de Bondeville
Collection de rosiers sarmenteux

www.ville-nd-bondeville.fr/la-roseraie/